Tanger, le 17/12/2026

PROPOSITION COMMERCIALE N° CDN-2026-1204 — Réponse à la consultation AO-ACH-2026-112

Client : Atlas Industries Maroc — Direction des Achats — À l'attention de Mme K. Zniber

Compresseurs du Nord, distributeur exclusif de la marque Brisair au Maroc depuis 1998, vous propose sa gamme **Brisair BX-37V**, reconnue pour sa robustesse et son prix compétitif. Notre proposition comprend la fourniture des 12 machines livrées sur vos sites ; les prestations complémentaires sont proposées en option afin de vous laisser le choix de les réaliser par vos équipes.

1. Données techniques Brisair BX-37V

Paramètre	Valeur
Type	Compresseur à vis lubrifié, mono-étagé, refroidi par air
Moteur	37 kW IE4, variation de vitesse intégrée
Débit (FAD, ISO 1217)	5,8 m³/min à 7,5 bar(e)
Pression	5,5 – 10 bar(e)
Sécheur	Non intégré — sécheur frigorifique séparé BX-D60 disponible en option
Niveau sonore	72 dB(A) à 1 m
Puissance spécifique	6,6 kW/(m³/min)
Communication	Modbus RTU (RS485) ; passerelle Modbus TCP en option
Alimentation	400 V / 50 Hz, IP55
Certification	CE ; documentation en français

2. Offre de prix (MAD HT)

Désignation	Qté	P.U. HT	Montant HT
Compresseur Brisair BX-37V, transport DDP inclus	12	239 000,00 MAD	2 868 000,00 MAD
Formation opérateurs (1 jour par site)	3	Offerte	0,00 MAD
TOTAL HT			**2 868 000,00 MAD**
TVA 20 %			573 600,00 MAD
TOTAL TTC			**3 441 600,00 MAD**

Options (prix unitaires HT) : installation et mise en service 9 500,00 MAD ; sécheur frigorifique BX-D60 18 000,00 MAD ; extension de garantie à 24 mois 6 200,00 MAD ; passerelle Modbus TCP 4 500,00 MAD ; contrat de maintenance 3 ans : 210 000,00 MAD HT par an pour les 12 machines.

3. Délais

Livraison : 14 semaines à compter de la réception de la commande et de l'acompte, sous réserve de disponibilité usine.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE — COMPRESSEURS DU NORD SA

Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales régissent toutes les ventes de Compresseurs du Nord SA (ci-après « le Vendeur »). Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions, qui prévalent sur toute condition d'achat du client, sauf accord écrit du Vendeur.

Article 2 — Offres

Les offres du Vendeur sont valables soixante (60) jours à compter de leur date d'émission. Au-delà, les prix et délais pourront être révisés en fonction notamment de l'évolution des cours des matières premières et des taux de change EUR/MAD.

Article 3 — Commandes

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation écrite du Vendeur et encaissement de l'acompte prévu à l'article 5. Toute modification ultérieure doit faire l'objet d'un accord écrit.

Article 4 — Livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Un retard ne peut donner lieu ni à pénalité, ni à indemnité, ni à annulation de la commande, sauf stipulation contraire expressément acceptée par le Vendeur. Les livraisons partielles sont autorisées.

Article 5 — Prix et paiement

Les prix s'entendent hors taxes. Un acompte de quarante pour cent (40 %) du montant total est exigible à la commande ; le solde est payable à la livraison, par virement. Tout retard de paiement entraîne des pénalités au taux légal majoré de trois points.

Article 6 — Garantie

Le matériel est garanti douze (12) mois à compter de la livraison contre tout vice de fabrication, pièces uniquement ; la main-d'œuvre et les déplacements sont facturés au tarif en vigueur. Une extension de garantie est proposée en option. La garantie est exclue en cas d'utilisation de consommables non agréés.

Article 7 — Service après-vente

Le Vendeur s'engage à intervenir dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées suivant la réception d'une demande écrite. Les pièces de rechange sont disponibles pendant sept (7) ans après l'arrêt de fabrication du modèle, depuis notre dépôt de Tanger.

Article 8 — Transfert des risques

Les risques sont transférés au client à la livraison sur site (DDP). La propriété du matériel est réservée au Vendeur jusqu'au paiement intégral du prix.

Article 9 — Responsabilité

La responsabilité du Vendeur est limitée au montant de la commande. Le Vendeur ne saurait être tenu responsable des pertes d'exploitation ou dommages indirects.

Article 10 — Juridiction

Tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Tanger.

Pièces jointes

PJ 1 — Attestation de régularité fiscale (DGI) : Fourni (02/09/2026)

PJ 2 — Attestation d'affiliation et de situation CNSS : Fourni (valide jusqu'au 28/02/2027)

PJ 3 — Extrait du registre du commerce (modèle 7) : Fourni (30/10/2026)

PJ 4 — Identifiant Commun de l'Entreprise (ICE) : Fourni

PJ 5 — Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle : Fourni (valide jusqu'au 30/06/2027)

PJ 6 — Relevé d'identité bancaire (RIB) certifié : Fourni

PJ 7 — Références clients (3 installations similaires) : Fourni (4 références)

PJ 8 — Fiches techniques constructeur et déclaration CE : Fourni

PJ 9 — Bordereau des prix signé et cacheté : Fourni, signé

PJ 10 — Charte éthique fournisseurs Atlas signée : Fourni, signé

Youssef Khattabi, Ingénieur commercial — y.khattabi@cdn-compresseurs.example — +212 5 39 00 18 62